

Procédure pour solliciter une demande
Postes Fonjep Jeunesse Education Populaire
Attributions au 01/01/2026

1. LES PRE-REQUIS :

Pour solliciter l'attribution d'un poste FONJEP Jeunesse Education Populaire, votre association doit disposer d'un **Agrément Jeunesse Education Populaire**.

- ➔ Retrouvez sur Ti Baymoz <https://www.tibaymoz.fr/e1/d8/agrement-jep> les conditions et modalités pour l'obtention de cet agrément.

2. DEMANDE EN LIGNE SUR LE COMPTE ASSO :

- Le Compte Asso : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>
- Fiche de subvention n°3908
- A l'étape 3 de votre demande :
 - ➔ Téléverser toutes les pièces justificatives demandées
 - ➔ Téléverser le formulaire de demande de poste FONJEP JEP 2026
- A l'étape 4 de votre demande
 - ➔ Décrire le projet pour lequel une demande de poste Fonjep est demandée
 - ➔ Il s'agit d'une demande de financement pluriannuelle
 - ➔ le budget du projet correspond au budget de l'action pour laquelle vous sollicitez l'aide Fonjep. Il doit être complété pour les années 2026, 2027 et 2028. Les autres sources de financement du poste doivent être indiquées.

3. IMPRIMES ET AIDE

- Retrouvez sur Ti Baymoz <https://www.tibaymoz.fr/e1/d8/postes-fonjep1/3/24/8> :
 - ➔ Un tutoriel Le Compte Asso / Fonjep
 - ➔ Le formulaire de demande de poste FONJEP JEP 2026 à téléverser sur le Compte Asso

4. CALENDRIER

- Date limite de dépôt des demandes : 30/05/2025
- Attribution des postes : 01/01/2026

Vos contacts au SDJES :

Instruction des dossiers :

M. Antoine LE ROUX, antoine.le-roux1@ac-rennes.fr, 06 24 71 44 43

Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse / Délégué départemental à la vie associative

Suivi administratif des dossiers :

Mme Marie AC'H, marie.ac-h@ac-rennes.fr, 06 02 11 41 48

Gestionnaire administrative